



Agence Nationale pour l'Emploi :

- La Baule :** 43 Avenue Georges Clémenceau - 44500 La Baule
Tél : 02 40 60 48 43 - m.c.rocher@anpe.fr / rachid.drif@anpe.fr
- Pornic :** 70 Boulevard de Linz, BP 60 - 44210 Pornic
Tél : 02 40 82 09 68 - s.decruyenaere@anpe.fr
- Trignac :** Rue Barbara - 44570 Trignac
Tél : 02 40 45 15 60 - valerie.malhomme@anpe.fr
- Nantes :** 3 route de Vannes - BP 70203 - 44102 Nantes cedex 4
Tél : 02 40 76 11 63 / 02 40 76 37 95 - olivia.spodymeck@anpe.fr
- Ancenis :** Quartier Rohan - Centre Administratif des Ursulines, BP 225
44156 Ancenis cedex
Tél : 02 40 83 16 52 - laurent.chauvet@anpe.fr
- Clisson :** 7 rue du Chantre - 44190 Clisson
Tél : 02 40 05 26 80 - dany.flaender@anpe.fr
- Chateaubriant :** 1 rue Gabriel Delatour, BP 235 - 44146 Chateaubriant
Tél : 02 40 28 18 76 - pascal.liaigre@anpe.fr



Chambre de Métiers de Loire-Atlantique / CIFAM

1 Place Jacques Chesne - 44980 Sainte Luce-sur-Loire
Tél : 06 75 19 97 05 - tmagnan@cm-nantes.fr



Chambres de Commerce et d'Industrie de Nantes et de S'-Nazaire

Centre des Salorges - 16 Quai Ernest Renaud
BP 90517 - 44105 Nantes cedex 4
Tél : 02 40 17 21 20 - f.rochedreux@saint-nazaire.cci.fr



Comité Départemental du Tourisme de Loire-Atlantique

2 Allée Baco - BP 20502 - 44005 Nantes cedex 1
Tél : 02 51 72 95 34 - developpement@loire-atlantique-tourisme.com



Confédération des Professionnels Indépendants de l'Hôtellerie de Loire-Atlantique :

4 Boulevard Stalingrad - 44000 Nantes
Tél : 02 40 29 25 64 - cpih-44@wanadoo.fr



GEHR

2 rue Eugène Valin - 44100 Nantes
Tél : 02 51 84 04 58



Logis de France :

2 Allée Baco - BP 20502 - 44005 Nantes cedex 1
Tél : 02 51 72 95 30 - logis@loire-atlantique-tourisme.com



Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie :

58 Boulevard Gustave Roch - M.I.N. - 44261 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 48 49 05 - umih44@wanadoo.fr

Mission Locale de Guérande

M^{me} Catherine TATTEVIN - 7 bd du Nord - 44350 GUERANDE
Tél. : 02 40 42 96 76 - Fax : 02 40 62 02 86 - mail : mis.loc.guerande@wanadoo.fr



**Pour vous, professionnels
de l'hôtellerie et de la restauration**

Depuis plusieurs années, la filière de l'hôtellerie restauration connaît des difficultés de recrutement conjuguées à un déficit d'image. Pourtant, les emplois existent et il est possible d'offrir un environnement de travail organisé et participatif.

DEVENEZ SIGNATAIRE DE LA CHARTRE DE CONFIANCE

Pourquoi ?

- > Pour **revaloriser** votre profession,
- > Pour **valider** vos bonnes pratiques en terme de respect du droit du travail et du respect des individus sur le lieu de travail,
- > Pour **instaurer** des rapports de confiance avec vos employés.

UNE DÉMARCHÉ VOLONTAIRE

Un accompagnement privilégié

En signant la chartre vous bénéficiez d'un accompagnement privilégié des services publics de l'emploi et des différents organismes partenaires pour :

- > l'accueil et la formation de vos nouveaux collaborateurs,
- > le suivi et la formation de vos salariés,
- > la motivation et la fidélisation de votre personnel,
- > la gestion des compétences dans l'entreprise.

Deux niveaux d'engagements

D'une part entre les organisations professionnelles du secteur UMIH 44 et CPIH 44 et les services publics de l'emploi,

D'autre part entre le professionnel signataire et les personnes accueillies dans son établissement.

Une boîte à outils

Comprenant des fiches de poste, des formulaires recherche d'emploi ANPE, un modèle de planning, une trame d'entretien professionnel annuel, etc.

CONÇUE PAR ET AVEC DES PROFESSIONNELS

- > L'UMIH de Loire-Atlantique
- > La CPIH de Loire-Atlantique
- > Le groupement d'employeurs de l'hôtellerie restauration de Loire-Atlantique
- > Les Logis de France de Loire-Atlantique

UNE DÉMARCHÉ RECONNUE

Cette chartre bénéficie du soutien des organismes suivants :

- > L'ANPE
- > La Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- > Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Nantes et Saint-Nazaire
- > La Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
- > Le Comité Départemental du tourisme de Loire-Atlantique